

Séance du 28 novembre 2017

Présents : M. D. DRAUX, Bourgmestre ff. – Président
MM. B. SIRAULT, I. URBAIN, F. van HOUT, P. BOUVIEZ,
A. MALOU, Echevins
M. J. DONFUT, Président du CAS
MM. Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, ~~A. CEUTERICK~~,
F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE,
V. RUSSO, JM. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO,
S. VANOVERSCHELDE, ~~I. DUPONT~~, F. DESPRETZ,
R. WASELYNCK, ~~B. GALLEZ~~, EM. HAMOUMI, C. DUFRASNE,
A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE, Conseillers
Communaux
Me V. RODRIGUES, Directrice Générale ff.

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance, demande de bien vouloir excuser l'absence de Mesdames B. GALLEZ et I. DUPONT et signale que Madame FONCK arrivera un peu plus tard.

Au nom de la majorité communale, Monsieur le Bourgmestre souhaite rendre hommage à Monsieur Max AUDAIN :

« Chers citoyens qui nous faites l'honneur de votre présence,

Au nom du Collège communal, je souhaitais, pour cette ouverture du Conseil communal, prendre le temps d'honorer un grand homme qui nous a quitté ce 08 novembre dernier, notre Bourgmestre, notre cher et regretté Monsieur Max Audain. Si nous avons voulu respecter les souhaits de sa famille en préservant la discrétion et l'humilité désirées par les siens lors de ses funérailles, il est aujourd'hui, à la fois de notre devoir, mais aussi de notre volonté, de saluer en votre présence, l'homme public, proche du citoyen, qu'il a choisi d'être pendant près de 22 années. Le fait que Max Audain ait été le Premier Bourgmestre issu de la fusion des Communes n'est sans doute pas anodin. En effet, son côté « rassembleur » a marqué son mandat politique. Il était fier d'avoir présidé le Conseil « le plus actif » de la région et se réjouissait des débats parfois vifs entre majorité et opposition, qui traduisaient, selon ses dires, « la recherche de la perfection en dépit de l'imperfection humaine ».

Homme de lettre, aimant la littérature et les bons mots, Max Audain était aussi un Bourgmestre proche des citoyens, d'une grande qualité d'écoute, présent et disponible pour toutes et tous.

Fervent défenseur de l'éducation populaire, prônant la jeunesse et l'avenir, fier de ses racines et soucieux de propager la culture de sa commune, ses qualités humaines sont nombreuses.

Mais nous ne pouvons parler de Max Audain sans relever ce que les témoignages soulèvent surtout, sa convivialité et son ouverture aux autres. Nombreux sont ceux

dans cette assemblée qui ont partagé de multiples éclats de rire avec lui et les anecdotes de chacun à ce propos ne manquent pas. S'il n'est pas l'endroit ni le moment d'en faire part, son souvenir amènera encore, pendant de nombreuses années, rires et sourires chez les personnes qui l'ont connu.

Lors de son discours de démission de son mandat de Bourgmestre, il dit la phrase suivante : « Dans ma vie, j'ai éprouvé une grande fierté : celle d'être Bourgmestre de l'entité de Frameries. Je me suis évertué à être le Bourgmestre de tous et servir notre population de toutes mes forces. »

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, nous tenions également à témoigner notre fierté d'avoir été guidé par lui dans la gestion de notre commune, d'avoir partagé ses combats et réussites politiques mais aussi tout simplement d'avoir pu passer tous ces moments de vie avec l'homme, le dirigeant, le camarade, l'ami qu'il a été pour nous toutes et tous.

Je vous remercie de votre attention et je souhaiterais que nous puissions procéder à une minute de silence en son hommage.

Merci ! »

Monsieur DEBAISIEUX prend ensuite la parole et signale qu'il a bien connu Max AUDAIN en tant que Bourgmestre car ils sont plusieurs à avoir été élus en 1988 lorsqu'il était Bourgmestre. Il se souvient de plusieurs anecdotes avec Max AUDAIN qui savait se fâcher quand même lorsque les débats étaient un peu plus vifs ici autour de la table, et notamment, comme il l'a dit à certains le 11 novembre dernier, lorsque Pol EVRART était intervenu à l'époque sur l'état du matériel pour les cérémonies patriotiques, il ne l'a jamais vu aussi rouge. Il était l'homme qui a fait la fusion des Communes, c'est un grand Monsieur qui est parti.

Monsieur DISABATO quant à lui n'avait que 16 ans quand Monsieur AUDAIN a quitté le Conseil Communal. Il n'a donc pas eu la chance de le connaître mais il souhaite quand même s'associer aux hommages car il estime que l'on n'est pas Bourgmestre sans aimer les gens et le travail qui s'en suit. N'étant là que depuis 10 ans, il ne sait pas grand-chose de la carrière politique de Monsieur AUDAIN mais apparemment, même si les conseils communaux actuels sont parfois un peu tendus, il y avait à cette époque des tensions encore plus fortes.

Monsieur WASELYNCK ne le connaissait pas non plus mais tient également à s'associer aux hommages.

Monsieur le Bourgmestre les remercie.

Il aborde ensuite les points de l'ordre du jour.

Principe d'octroi de l'allocation de fin d'année 2017

Sur base des dispositions de l'Arrêté Royal du 23 octobre 1979 relatives à l'octroi d'une allocation de fin d'année appelée « Programmation sociale » définissant son calcul comme suit :

- **Partie fixe** : montant forfaitaire de 2016 multiplié par (indice santé octobre 2017 / indice santé octobre 2016)

- **Partie variable** : 2,5 % de la rémunération annuelle brute qui a servi de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre 2017,

Les crédits budgétaires nécessaires ont été prévus lors de l'élaboration du budget de l'exercice 2017.

Le Directeur Financier a remis un avis de légalité positif sur la dépense.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

D.DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE

Décide :

Article unique : de marquer son accord sur l'octroi de la programmation sociale 2017 au personnel communal.

La délibération requise est adoptée.

Assemblée Générale ordinaire de l'ASBL ETA ALETRIA du 20 décembre 2017

L'ASBL ETA ALTERIA tiendra son assemblée Générale ordinaire mercredi 20 décembre 2017 à 19h00.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 juin 2017.
2. Présentation du budget 2018.
3. Divers

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

D.DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE

Décide :

Article 1 :

D'approuver les trois points de l'ordre du jour, à savoir :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2017.
2. Présentation du budget 2018.
3. Divers.

Article 2 :

De charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

De transmettre à l'ASBL ETA Alteria (ASBL Les Entreprises Solidaires) la présente délibération

La délibération requise est adoptée.

Assemblée Générale ordinaire de l'Intercommunale IRSIA du 20 décembre 2017

L'Intercommunale IRSIA tiendra son assemblée Générale ordinaire mercredi 20 décembre 2017 à 19h30.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 juin 2017.
2. Présentation du budget 2018.
3. Divers

Monsieur le Bourgmestre signale que pour ce point la majorité va voter contre pour rester cohérent par rapport aux travaux budgétaires qui ont été effectués. En effet, l'augmentation de la dotation n'a pas été inscrite au budget pour la bonne et simple raison que le Collège souhaite prendre contact avec les responsables de l'Intercommunale car 20 % d'augmentation de la dotation communale, c'est beaucoup. La majorité ne votera donc pas à ce sujet aujourd'hui. Dès réception des explications, le budget sera ajusté.

Monsieur STIEVENART prend la parole et n'est pas d'accord avec la position de la majorité car il signale que lors du conseil d'administration, toutes les communes associées à l'IRSIA ont présenté le projet de budget. L'IOS avait 1,8 million de participations bénéficiaires, aujourd'hui, il y a moins d'un million. A un moment donné, lorsqu'il y a une indexation, elle doit être répercutée. De plus, IRSIA est la seule intercommunale à reverser l'argent. Il souhaiterait voir quand l'IDEA fera cela. Il signale de plus que l'argent a été versé à l'ASBL Garance sans jamais passer par

la case départ. A un moment donné, il invite l'assemblée à faire le même exercice pour IRSIA car c'est indispensable. Monsieur STIEVENART n'y a rien à gagner, ni à perdre et le travail est fait en toute transparence. Il faut donc rester cohérent. Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il n'a pas dit qu'il n'y avait pas de transparence et qu'il souhaite simplement avoir des explications.

Monsieur WASELYNCK dit être en mauvaise posture étant entendu qu'il est administrateur au sein de l'IRSIA et que dès lors il va s'abstenir.

Monsieur DISABATO souhaite savoir quand le budget a été communiqué à la Commune et quand l'augmentation de 20 % a-t-elle été notifiée à la Commune. Monsieur le Bourgmestre lui répond que cela a été porté à leur connaissance le 20/11/17 lors de l'envoi de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Monsieur DISABATO lui dit que si c'est le 20, qu'il peut comprendre et est surpris que ce soit comme cela.

Monsieur le Bourgmestre s'est renseigné auprès des autres Communes et elles n'ont pas pris la peine d'examiner et n'ont donc pas inscrit non plus le montant dans leur budget. Ils ont donc décidé, pour ne pas recommencer le budget, d'avoir les explications et puis, s'il le faut, mettre le montant en modification budgétaire. Monsieur DUPONT prend ensuite la parole concernant ce point. Il sait qu'IRSIA est une intercommunale qui mérite de l'attention et qu'il y a eu des périodes très particulières et que Monsieur STIEVENART a contribué pour que cette Intercommunale fonctionne. Toutefois, ils sont saisis aujourd'hui d'une demande d'augmentation de la dotation communale de 20%. Par rapport aux dotations historiques, aujourd'hui, il y a eu un effort important qui a été accompli et le CRAC a contribué à l'assainissement des finances de l'Intercommunale. IRSIA mérite l'attention des Communes car elle est active dans des services importants tels que les crèches, l'ASBL Alteria, qui sont les deux activités principales. Au niveau du Collège, il n'y a pas eu d'informations officielles de cette augmentation. En toute légitimité celle-ci pose question. De plus, la demande est arrivée au moment où le budget 2018 devait être clôturé. En terme de gouvernance, qu'une Intercommunale demande à une Commune associée une augmentation de sa dotation de 20% est une chose, mais le minimum c'est que cette Intercommunale en fasse la demande préalablement. Les différentes communes associées souhaitent avoir des explications sur le pourquoi de cette augmentation. Le vote négatif n'est pas un vote de rejet mais un vote de bonne gouvernance et de prudence, et puis, il y aura une modification budgétaire. Il faudra que l'ensemble des communes associées prennent une décision.

Monsieur DUPONT rappelle ensuite à Monsieur STIEVENART que quand il fait référence à l'IDEA, que les chiffres sont là et que d'ailleurs le point passera devant le Conseil de décembre. Il y a des montants qui ont été réservés et qui ont fait l'objet d'un droit de tirage. Le montant de 5 millions que les 5 Communes boraines ont décidé de réserver a été affecté au financement du nouvel Hôtel de Police. Ce montant a été prélevé sur le droit de tirage. Les montants restants qui ont été placés ont rapporté 13 millions aux Communes, ce ne sont pas des placements illicites. Monsieur DUPONT dit que ce point sera débattu au prochain Conseil car il faut arrêter de faire croire aux gens qu'il n'y a pas de transparence et de légalité dans le travail accompli.

Madame FONCK entre en séance.

Monsieur DEBAISIEUX prend ensuite la parole et informe l'assemblée que le Groupe CDH va s'abstenir sur le point mais trouve interpellant la façon de procéder car lorsqu'il s'agissait du débat de Garance, la Commune, sans aucune explication a refusé le report du point alors que cela a été fait dans d'autres Communes. Parler de rumeurs et d'éthique, venant de la bouche de certaines personnes, cela fait rire Monsieur DEBAISIEUX.

Monsieur DUPONT lui demande alors qui il vise quand il dit certaines personnes...

Monsieur DEBAISIEUX lui répond qu'il le vise lui notamment. Que de plus, les renseignements demandés lors de la dernière séance du Conseil par rapport à Garance n'ont toujours pas été apportés. Il trouve cela extraordinaire car pour Garance, ils sont sortis de séance.

Monsieur DUPONT lui rappelle que le débat de Garance a déjà eu lieu et qu'il ne faut pas y revenir ce soir. De plus, ce qui était demandé au Conseil n'était pas une augmentation de subsides, c'était en terme de financement de l'outil. Dans le cas de l'IRSIA, le débat est tout à fait différent car il s'agit d'une demande d'augmentation de 20%. Il faut donc que la demande soit justifiée.

Monsieur DEBAISIEUX s'étonne que la majorité n'ait pas la même rigueur en fonction des différentes institutions.

Monsieur le Bourgmestre confirme ensuite qu'il est vrai que pour Garance, il n'y a eu aucun euro supplémentaire octroyé et que c'est simplement la façon de procéder qui a été changée.

Monsieur DISABATO pense que si la majorité vote contre, à moins de convoquer un nouveau conseil, il y a toujours possibilité de trouver une solution le jour de l'Assemblée Générale. Les gens n'ont pas besoin, en effet, de ces inquiétudes-là. Il se demande vraiment s'il y a lieu de procéder à un vote car tous les membres de l'Assemblée Générale sont obligés de voter.

Monsieur le Bourgmestre lui confirme que les voix du Conseil sont rapportées à l'Assemblée Générale.

Monsieur DUPONT rappelle ensuite que même si le Conseil vote non ce soir, l'Intercommunale va quand même continuer à fonctionner. Une proposition équilibrée qui tiendra compte des interrogations des Communes et des Collèges sera ensuite faite au prochain Conseil.

Le groupe Ecolo s'abstient également, les groupes PS et MR votent négativement.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

D.DRAUX, B. SIRALT, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA,

**D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO,
S. VANOVERSHELDE, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI,
CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

Article 1 :

D'approuver les points 1 et 3 mis à l'ordre du jour, à savoir :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 juin 2017.
3. Divers

Article 2 :

PAR 15 VOIX « CONTRE » (PS – MR) et 9 ABSTENTIONS (CDH – PP – ECOLO)

De ne pas approuver le point 2 à l'ordre du jour, à savoir :

2. Présentation du budget 2018

Article 3 :

De charger ses délégués à cette assemblée générale ordinaire, à savoir, Messieurs BOUVIEZ, CEUTERICK, DUFRASNE, STIEVENART, WASELYNCK, de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 28 novembre 2017 :

Article 4 :

De charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

De transmettre à l'Intercommunale IRSIA la présente délibération.

La délibération requise est adoptée.

Assemblée Générale ordinaire de l'Intercommunale IMIO du 14 décembre 2017

L'Intercommunale IMIO tiendra son assemblée Générale ordinaire le 14 décembre 2017 à 18 heures.

Ordre du jour :

1. Présentation des nouveaux produits.
2. Évaluation du plan stratégique pour l'année 2017.
3. Présentation du budget 2018 et approbation de la grille tarifaire 2018.
4. Désignation du nouveau collège de réviseurs.
5. Désignation d'administrateurs.

Monsieur STIEVENART n'ayant pas été prévenu par courrier 30 jours à l'avance de la tenue de l'Assemblée Générale va voter contre ainsi que le CDH et Ecolo

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

D.DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, S. VANOVERSCHELDE, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE

Décide :

PAR 15 VOIX « POUR » (PS – MR) et 9 VOIX « CONTRE » (CDH – PP – ECOLO)

Article 1

- d'approuver ci-après les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IMIO du 14 décembre 2017 qui nécessitent un vote :

Point 1 :

Évaluation du plan stratégique pour l'année 2017.

Point 2 :

Présentation des nouveaux produits.

Point 3 :

Présentation du budget 2018 et approbation de la grille tarifaire 2018.

Point 4 :

Désignation du nouveau collège de réviseurs.

Point 5 :

Désignation d'administrateurs.

Article 2

- de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

Article 3

- de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

Article 4

- de transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO.

La délibération requise est adoptée.

Assemblée Générale extraordinaire de l'Intercommunale ORES Assets.

L'Intercommunale ORES Assets tiendra son assemblée Générale extraordinaire le 21 décembre 2017 à 18 heures.

Ordre du jour :

1. opération de scission partielle par absorption afférente à la distribution d'énergie sur le territoire des Communes de Chastre, Incourt, Perwez et Villers-la-Ville
2. affectation des réserves disponibles dédiées aux 4 Communes susvisées.
3. incorporation au capital de réserves indisponibles

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

D.DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, S. VANOVERSCHELDE, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE

Décide :

Article 1 :

- d'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2017 de l'intercommunale ORES Assets :
 1. opération de scission partielle par absorption afférente à la distribution d'énergie sur le territoire des Communes de Chastre, Incourt, Perwez et Villers-la-Ville, selon les conditions et modalités décrites dans le projet de scission établi par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 septembre 2017
 2. affectation des réserves disponibles dédicacées aux 4 Communes susvisées.
 3. incorporation au capital de réserves indisponibles

Article 2 :

de charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil Communal.

Article 3 :

de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

de transmettre la présente copie de la présente délibération à l'intercommunale ORES Assets.

La délibération requise est adoptée.

Centrale de marchés de la Province du Hainaut – Approbation de la nouvelle convention

Le Conseil communal du 25 avril 2016 a décidé d'adhérer à la Centrale de marchés de la Province du Hainaut.

Pour des raisons d'opportunité, la Province du Hainaut souhaite recentrer l'activité de la centrale au regard de son champ territorial et réorganiser son fonctionnement.

De ce fait, il y a lieu de procéder à la signature de cette nouvelle convention.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

Décide :

- D'approuver la nouvelle convention d'adhésion à la Centrale des marchés de la Province du Hainaut pour approbation

La délibération requise est adoptée.

rénovation de la toiture du hall de maintenance - Approbation du cahier spécial des charges amendé

Le 25 septembre dernier, cette assemblée approuvait le C.S.Ch. relatif aux travaux de rénovation de la toiture du hall de maintenance au montant estimatif de 112.372,70 € TVAC.

Le dossier a été transmis à la DGO1 fin septembre.

En date du 23 octobre, la DGO1 a remis son avis et a émis différentes remarques sur le projet.

Le C.S.Ch. a donc été amendé suite à ces remarques.

Monsieur DEBAISIEUX a remarqué qu'il y avait un souci de date dans la délibération. Il souhaite savoir comment le dossier peut être transmis à l'Administration avant qu'il ne soit passé au Conseil. Le Groupe CDH s'abstient donc.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il s'agit sûrement d'une erreur de frappe, que de toute façon, il s'agit d'un projet de délibération qui peut être modifié sans problème.

Messieurs WASELYNCK et DISABATO votent pour le point sous réserve de cette vérification.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

D.DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE

Décide :

PAR 17 VOIX « POUR » (PS – MR – PP – ECOLO) ET 7 « ABSTENTIONS » (CDH)

Article unique : D'approuver le cahier des charges amendé du marché "rénovation de la toiture du hall de maintenance.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement- Règlement du Travail du Personnel Directeur-Enseignant et Assimilé- Adoption

Sur base de la circulaire n° 5775 du 21 juin 2016, la Fédération Wallonie Bruxelles communique au Pouvoir Organisateur un modèle de Règlement de travail adressé aux membres du personnel Directeur, Enseignant et Assimilé.

Ce modèle a été amendé afin d'uniformiser certaines règles avec celles applicables au personnel communal non enseignant.

Le règlement de travail a été adopté à l'unanimité, en Copaloc du 12 Octobre 2017.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

D.DRAUX, B. SIRAUTL, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE

Décide :

Article unique : d'adopter le Règlement de travail du personnel directeur, enseignant et assimilé, tel qu'annexé

La délibération requise est adoptée.

Enseignement- Projets d'actions d'encadrement différencié-

Le Conseil communal du 23 juin 2017 a acté les moyens réservés à l'encadrement différencié à dater du 1^{er} septembre 2017, comme suit :

Ecoles	Périodes	Budgets	Niveaux :
Léopold	1p	960€	Maternel
Champ perdu	3p	1790€	Primaire
Calmette	18p	7448€	Primaire
Libération	14p	6888€	Primaire
Eugies	12p	6806€	Primaire
Collard primaire	4p	1980€	Primaire
Collard maternel	3p	1373€	Maternel

Les Directrices d'école ont transmis au Pouvoir Organisateur leurs projets d'actions d'encadrement différencié pour les écoles susmentionnées.

Monsieur DISABATO a déjà eu un débat à ce sujet. Il avait évoqué lors de cette réunion la question de l'évaluation des différents projets et il salue le fait d'avoir laissé de l'autonomie aux Ecoles. Il souhaite toutefois bénéficier des critères sur l'évaluation et souhaite voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. En effet, un projet peut bien fonctionner dans une Ecole et moins bien dans une autre.

Madame van HOUT confirme effectivement avoir eu une discussion à ce sujet en commission. De l'autonomie a été laissée aux Ecoles en fonction des spécificités de chaque Ecole. Chaque Ecole devra anticiper les choses et faire son propre bilan.

Monsieur DISABATO souhaite être tenu au courant.

Monsieur DUFRASNE trouve l'idée de l'évaluation très intéressante mais souhaite savoir si l'évaluation sera faite à la fin du projet ou en cours d'année.

Madame van HOUT lui répond que les projets sont établis et que les chiffres sont communiqués de manière fixe. En cours d'année cela est difficile mais la correction peut être faite l'année suivante sans problème. Le projet doit être vraiment ventilé de manière précise.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

D.DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE

Décide :

- Article 1^{er} : d'acter les PGAED de toutes les écoles communes concernées, à savoir : Calmette, Champ perdu, la Libération, Collard (maternel et primaire) Eugies et Léopold.
- Article 2 : de présenter ce dossier lors de la prochaine Copaloc.

La délibération requise est adoptée.

Groupe scolaire d'Eugies – Co-accueil – Avenant à la convention d'occupation d'un établissement communal

Depuis le 1^{er} septembre 2015 et suite à la convention autorisant l'occupation de l'école communale du Centre, Mesdemoiselles Priscillia et Amélie Saporito, accueillantes d'enfants, proposent un co-accueil à Eugies afin d'y accueillir des enfants de 0 à 3 ans.

Le 29 septembre 2017, nous avons reçu un courrier, nous informant que Mademoiselle Priscillia Saporito arrête son activité d'accueillante d'enfants à partir du mardi 3 octobre 2017. Mademoiselle Amélie Saporito continuera seule à occuper le local situé à la Rue du Centre, 110 à Eugies. Elle s'engage également à respecter la convention établie en septembre 2015 avec la Commune de Frameries.

Il convient dès lors d'adapter ladite convention via un avenant.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

D.DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU,

**J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA,
D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO,
S. VANOVERSCHELDE, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI,
CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Article unique : D'approuver l'avenant à la convention d'occupation d'un établissement communal de l'implantation de l'école du Centre à Eugies.

La délibération requise est adoptée.

Dénomination de deux nouvelles voiries du lotissement dit « Fours à Chaux ».

Le nouveau lotissement situé entre la rue Donaire et la rue des Fours à Chaux prévoit la création de deux nouvelles voiries vouées à être incorporées au domaine public.

Le Collège propose au Conseil Communal les dénominations « Rue des Chauffourniers » en rapport avec les ouvriers qui actionnaient les fours à chaux et, « Rue des Catiches », qui désignent des petites carrières à ciel ouvert pour extraire la craie qui alimentait les fours à chaux.

Monsieur le Bourgmestre informe l'assemblée que l'avis de la Commission Royale de Toponymie et Dialectique a été reçu en date du 27 /11/2017.

Monsieur DISABATO rappelle être déjà intervenu sur le sujet. Il avait déjà regardé dans les différentes rues de Frameries et avait remarqué que les noms de rues dédiés aux femmes étaient très pauvres et pense qu'il y a moyen de trouver des noms à vocation historique comme par exemple, Edith Samain qui a officié à l'Académie. Il trouvait que cela pouvait être intéressant de rectifier le tir. Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'une réflexion aura lieu sur le sujet pour la prochaine rue.

Madame FONCK rappelle que cette discussion date de 4 ans, et que de plus, aujourd'hui, il y a une femme en plus à la table. Elle propose donc de compléter la délibération en précisant que pour la prochaine désignation de rue, le Conseil Communal souhaite que ce soit un nom de femme qui soit attribué. Il s'agirait d'un engagement sympa. Elle demande qu'un petit effort soit fait.

Monsieur le Bourgmestre l'informe qu'aucun effort n'est à faire, quand il est possible de faire plaisir, ils le font. Le Collège n'est pas contre mais dans le cas présent ils sont restés dans le domaine des Fours-à-Chaux. Il signale qu'ils peuvent s'engager pour la prochaine fois car cela ne coûte rien.

Madame Fonck demande alors que cela soit inscrit.

Monsieur le Bourgmestre marque son accord.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

D.DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE

Décide :

Article unique : Que les nouvelles voiries situées dans le nouveau lotissement dit « Les Fours à Chaux » porteront les noms des « Rue des Chauffourniers » et « Rue des Catiches », sous réserve d'acceptation par la Commission Royale de Toponymie et de Dialectique.

La délibération requise est adoptée.

CPAS – Budget 2017 – Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2

Le CPAS présente ses modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2.

Aucun supplément communal n'est requis.

Monsieur DESPRETZ prend la parole et signale que depuis plus de 20 ans l'ALE permet aux chômeurs de longue durée et à des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale de s'insérer sur le marché du travail, tout en répondant à des besoins de la population.

Force est de constater que depuis que les dispenses au bénéfice des chômeurs ont été fortement limitées, de nombreuses ALE manquent de travailleurs pour répondre aux besoins des utilisateurs.

Au sein de l'ALE de notre Commune, cette pénurie de main d'œuvre laisse de nombreuses offres de prestations en suspens. Ces offres permettraient à un nombre conséquent des bénéficiaires de prester au sein de l'ALE de Frameries.

A ce titre, Monsieur DESPRETZ communique les avantages octroyés aux bénéficiaires lorsqu'ils exécutent ces travaux de proximité :

Un complément de 4,10 € par heure de travail, soit pour un revenu supplémentaire de 184,50 € par mois pour 45 heures de travail prestées ou de 287 € pour 70 heures.

Une assurance qui couvre les accidents de travail

Le remboursement des frais de déplacement

Une organisation du travail qui permet au travailleur de concilier recherche d'emploi, formations, vie personnelle

La possibilité de travailler près de son domicile

L'aide à la réinsertion dans le circuit régulier du travail via l'accès à des formations financées par l'ALE, le développement du sentiment d'utilité, ou encore l'acquisition d'expériences pratiques, ...

De plus, le CPAS est aussi gagnant :

Le CPAS reçoit une quote-part financière de 0,70 € à 1,28 € sur chaque heure prestée par un bénéficiaire du CPAS (RIS, aide sociale, aide à charge de l'Etat). Les prestations ALE sont une bonne entrée en matière pour juger de l'aptitude du bénéficiaire de réussir son parcours en article 60, les prestations ALE permettant de mettre en évidence le savoir-être et le savoir-faire.

Les prestataires ALE bénéficiant d'un complément de revenus de maximum 287 € (70 heures par mois). Ce complément permet aux prestataires de diminuer sensiblement leurs demandes d'aide sociale éventuelle.

Dès lors, Monsieur DESPRETZ propose une rencontre entre les services respectifs afin d'envisager un éventuel développement du nombre de bénéficiaires du RIS et de l'aide sociale au sein de l'ALE de Frameries.

Il espère que son intervention attirera plus d'attention que le courrier qui a été adressé le 13 septembre 2016.

Monsieur le Bourgmestre donne la parole à Monsieur DONFUT, Président du CPAS qui est tout à fait pour la remise au travail. Il cherche d'ailleurs d'autres partenaires et pense que si l'ALE veut faire partie de cette dynamique, il en est ravi. Il n'y voit aucun inconvénient.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

D.DRAUX, B. SIRALT, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE

Décide :

Article unique : d'approuver les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 du CPAS.

La délibération requise est adoptée.

Subsides 2017 non nominatifs.

Les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la Commune doivent être, afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés, soumis à l'approbation du Conseil Communal.

Les organismes sont les suivants :

- Espace culturel et social
- Groupement philatélique et numismatique
- Saint Joseph
- Sacré-Cœur Eugies
- Sainte Waudru
- Comité enseignement officiel
- CIMB
- Infor-jeunes
- Marchand'Age
- Planning familial
- Accès sports

Sous réserve des justificatifs 2016 :

- UCI
- Sainte Marie
- FPS Frameries
- PAC La Bouverie

Monsieur DISABATO souhaite savoir s'il y a déjà eu des réponses.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que non, pas encore.

Monsieur DISABATO pense que cela fait un peu tard.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'ils ont été appelés et qu'ils ont reçu un courrier officiel.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

D.DRAUX, B. SIRALT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, S. VANOVERSCHELDE, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE

Décide :

Article 1 : D'approuver les documents comptables requis pour les subsides.

Article 2 : D'octroyer les subsides aux organismes ayant fourni les documents comptables relatifs à l'octroi des subventions ;

521/33201 « Subsides aux associations de commerçants »

- Espace culturel et social : Fête d'automne 374,10 €

76103/33202 « Subsides aux organismes de loisirs »

- Espace culturel et social	1178,47 €
- Groupement philatélique et numismatique	70,66 €
76201/33202 « Subsidés pour la promotion artistique »	
- Espace culturel et social	4518,20 €
72201/33201 « Subventions aux associations écoles libres/ officielles »	
- St Joseph	1321,38 €
- Sacré-Cœur Eugies	1151,06 €
- Sainte Waudru	716,39 €
- Comité enseignement officiel	5089,02 €
840101/33202 « Subsidés PCS hors article 18 »	
- CIMB	7500,00 €
- Infor-jeunes	3718,40 €
84011/33202 « Subsidés PCS article 18 »	
- Marchand'Age	5000,00 €
- Planning familial	8961,08 €
- Accès sports	5000,00 €

Art.3 : D'octroyer les subventions aux organismes suivants à condition qu'ils fournissent les justificatifs comptables faisant défaut ;

521/33201 « Subsidés aux associations de commerçants »	
- UCI	3386 €
72201/33201 « Subventions aux associations écoles libres/ officielles »	
- Ste Marie	847,15 €
76103/33202 « Subsidés aux organismes de loisirs »	
- FPS Frameries	223,13 €
- PAC La Bouverie	148,74 €

La délibération requise est adoptée.

Fabrique d'église Saint Joseph – budget 2018

La fabrique d'église Saint Joseph présente son budget 2018.

Une intervention communale ordinaire 19.988,60 € et une intervention extraordinaire de 6.000 € sont requises.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

D.DRAUX, B. SIRALT, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI,

CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE

Décide :

Article 1er : d'approuver le budget 2018 de la fabrique Saint-Joseph comme suit :

Dépenses arrêtées par l'Organe représentatif agréé	6.450,00 €
Dépenses ordinaires	23.414,60 €
Dépenses extraordinaires	6.000 €
Dépenses totales	35.864,60 €
Recettes ordinaires	21.588,60 €
Recettes extraordinaires	14.276,00€
Recettes totales	35.864,60 €
Excédent Budget 2018	0,00 €

Article 2 : Conformément à l'article L3115-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la présente décision est notifiée :

- à la fabrique d'église Saint-Joseph
- à l'organe représentatif du culte concerné

Article 3 : Conformément à l'article L3115-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la présente décision est publiée par la voie d'une affiche.

La délibération requise est adoptée.

Fabrique d'église Sainte Aldegonde modification budgétaire ordinaire n°1.

La fabrique d'église de Sainte Aldegonde présente une modification budgétaire ordinaire n°1

Un supplément communal de 642,01 euros est requis.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

D.DRAUX, B. SIRALT, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE

Décide :

Article 1er : d'approuver la modification budgétaire ordinaire n°1 de la fabrique d'église Sainte Aldegonde ;

Article 2 : Conformément à l'article L3115-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la présente décision est notifiée :

- à la fabrique d'église Sainte Aldegonde
- à l'organe représentatif du culte concerné

La délibération requise est adoptée.

Synode protestant de Frameries : modification budgétaire ordinaire n°1

Le Synode protestant de Frameries présente une modification budgétaire ordinaire n°1

Un supplément communal de 1.426,46 euros est requis.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

D.DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE

Décide :

Article 1er : d'approuver la modification budgétaire ordinaire n°1 du Synode protestant de Frameries.

Article 2 : Conformément à l'article L3115-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la présente décision est notifiée :

- Au synode protestant de Frameries
- à l'organe représentatif du culte concerné

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)

Il s'agit de la séance du 23 octobre 2017.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

DIVERS

1. RUDDY WASELYNCK

Il revient sur l'intervention qu'il avait faite lors du dernier conseil par rapport à la taxe sur la force motrice pour les sèche-cheveux. Il dit n'avoir encore reçu aucune nouvelle.

Monsieur BOUVIEZ l'informe qu'il va voir le Directeur Financier et qu'il sonnera pour lui donner la réponse.

2. CATHERINE FONCK

Elle revient sur la situation de la gare de Frameries et des navetteurs qui prennent le train à Frameries. Elle avait d'ailleurs fait voter une motion en son temps et Madame van HOUT s'était engagée et était revenue en disant tout le bien qu'il allait y avoir. Elle dit que la situation n'était déjà pas bonne quand la discussion a eu lieu mais que de plus elle s'est aggravée. En effet, à une heure de pointe, le taux de ponctualité n'est que de 42 % alors qu'il s'agit d'un bout de ligne et en heure creuse, là où normalement il ne doit pas y avoir de souci, le taux n'est que de 74 %. Le pire c'est aux heures de pointe car les navetteurs tentent de se rendre à leur boulot. C'est une ligne noire. C'est la pire de toute la Wallonie, en Flandre les résultats sont meilleurs. Il y a des promesses qui ont été prises mais elle constate que depuis plus de 6 mois, il n'y a aucune amélioration. Pour les personnes qui attendent le train à Frameries, Madame FONCK, avec l'aide des navetteurs a fait des constats ; les abris ont été enlevés et rien ne bouge, pourtant la situation n'est pas facile au quotidien, il n'y a pas de local, la diffusion des informations relatives aux arrivées des trains se font de manière très irrégulière, cela fait donc beaucoup pour ceux qui doivent se rendre au boulot le matin. La situation interpelle donc. Madame FONCK en revient aux promesses faites par Madame van HOUT et la responsabilité du Collège est de prendre le dossier à bras le corps. Elle estime que le Bourgmestre doit ré-interpeller le Ministre car tous les engagements pris n'ont servi à rien. La Commune doit veiller à un moment donné à ce que les choses soient décentes pour les navetteurs. Il faut taper le poing sur la table car cette ligne est une ligne noire.

Monsieur DISABATO reprend le train depuis 6 mois et dit que sur cette ligne, le taux de ponctualité est quasiment de 0%. Il n'a jamais eu un train à l'heure. C'est embêtant pour toute une série de famille. Monsieur DISABATO doit partir de son travail à 16 heures s'il veut reprendre ses enfants à l'école pour 17 heures 30. Il arrive tout le temps en retard. Il pense donc que lorsqu'une personne est seule et qu'elle n'a pas de solution de secours, cela pose problème.

Madame van HOUT souhaite reprendre les propos tenus par Madame FONCK pour lesquels un débat a déjà eu lieu. Diverses démarches ont été entreprises. La promesse qui avait été faite est qu'elle continue à suivre le dossier. Elle relaie les demandes au Ministre. Si elle avait su que Madame FONCK ferait une interpellation à ce sujet, Madame van HOUT aurait amené les réponses. Elle reste bien consciente que la ligne 96 reste une ligne problématique et qu'il faut soutenir la démarche des navetteurs.

Madame FONCK est en contact permanent avec les navetteurs et elle ne cesse de ré-intervenir auprès du Ministre BELOT.

Madame van HOUT signale qu'elle n'est pas gestionnaire de la ligne de la SNCB. Elle relaie les informations auprès du Ministre.

Madame FONCK signale à Madame van HOUT qu'elle a pris des engagements valorisant le fait qu'un gestionnaire de ligne allait tout changer. La réalité quotidienne est en effet catastrophique et cela pousse beaucoup de personnes à reprendre les voitures. Elle souhaite que le Bourgmestre mette la pression sur le Ministre et lui demander qu'il n'y ait plus de promesses mais des changements qui puissent être constatés.

Monsieur le Bourgmestre va ré-interpeller les autorités pour voir où le dossier en est. Pour ce qui concerne le local, normalement un ALE est chargé d'ouvrir chaque jour. Il y a d'ailleurs une convention à ce sujet.

Monsieur DISABATO souhaite savoir si la convention est toujours d'actualité. Si tel est le cas, alors il y a des manquements.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que oui, la convention est toujours d'actualité et qu'un travailleur ALE était chargé de cela. Il va donc vérifier ce qui est prévu dans la convention.

3. FABRICE DESPRETZ

Il souhaite revenir sur les commémorations du 11/11 et signale qu'il n'y avait personne de la Police à Eugies, ni même de membre du Collège. Le problème a donc été géré tant bien que mal mais il se demande ce qui se serait passé s'il y avait eu un accident. En effet, de la Place d'Eugies où les voitures étaient garées jusqu'au cimetière, il faut passer par la grand-route, c'est dangereux.

Monsieur le Bourgmestre lui signale qu'il y avait des agents partout. C'était le Commissaire lui-même qui devait être à Eugies, il a eu un souci personnel et n'a pas prévenu un de ses agents de le remplacer, c'est pour cela qu'il n'y avait personne. Monsieur le Bourgmestre admet que cela est intolérable mais qu'il ne sait rien dire de plus.

Monsieur DEBAISIEUX s'est rendu à Noirchain et d'autres de son groupe à Sars et dans les autres communes de l'entité. Qu'il n'y ait pas d'agent de police est un demi mal, mais pour Eugies, il fallait prévoir au minimum 2 agents. Le commissaire seul, ce n'était même pas suffisant.

4. PHILIPPE DEBAISIEUX

Il signale que chaque année, il interroge l'assemblée sur les illuminations de Noël à Frameries. Il a constaté que sur la Grand Place, il y en avait. Par contre, pour l'instant, dans la Grand Rue, il n'y a aucune illumination. Des engagements avaient été pris pour que l'on puisse également mettre des éclairages sur La Bouverie (de la rue Joseph Dufrasne vers la rue de l'Industrie). Il constate qu'à ce jour, rien n'a été fait.

Monsieur MALOU informe Monsieur DEBAISIEUX que les illuminations seront mises pour le 1^{er} décembre. Par contre, il n'y en aura pas à La Bouverie. Il y a même eu un article dans la presse. Les illuminations seront amplifiées à l'Atrium, il y en aura aussi dans la Grand Rue, sur le grand sapin sur la place et à l'Hôtel de Ville. Il ajoute que dans chaque village, il y aura des sapins illuminés.

Monsieur le Bourgmestre informe qu'il s'agit de raisons techniques

Madame FONCK souhaite savoir quand les 2 grands axes commerciaux seront traités de la même manière. Elle pense que même si l'argument technique est valable, qu'il y a moyen d'illuminer autrement une route. Elle pensait que le Collège aurait tenu sa promesse de l'an dernier.

Monsieur le Bourgmestre l'informe que le centre commercial de Frameries est privilégié car c'est le plus grand centre. Par contre, sur la Grand Route, c'est compliqué. De plus, il y a également des limites au niveau du budget.

5. RUDDY WASELYNCK

Il souhaite que l'on voit la possibilité d'offrir des sapins aux cultes et aux temples. Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il n'a jamais reçu de demande à ce sujet

6. CARL RUELLE

Il intervient concernant la situation de la rue de la Montagne suite aux travaux en cours et qu'il y a un problème au niveau du sens de la circulation. En effet, quand on remonte la rue des Escargots, il y a un sens unique qui bloque le passage. Il demande que l'on vérifie.

Monsieur le Bourgmestre l'informe qu'il va regarder et que de plus, Monsieur DUHOT, Inspecteur de la Mobilité de la Région Wallonne vient le 6 décembre. Ce point sera donc mis à l'ordre du jour.

7. FABIAN URBAIN

Il demande également que l'on regarde le sens des rues Roosevelt et Sainte-Philomène.

8. GHISLAIN STIEVENART

Il revient sur sa dernière intervention relative au bruit du PASS. Il demande ce qui a été fait par rapport aux conditions d'exploitation car le bruit est récurrent.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que le permis d'exploitation a été vérifié mais que rien grand-chose n'y est spécifié. Le Collège a rencontré les autorités du PASS la semaine dernière pour les sensibiliser au problème. Ils ont déjà pris des mesures, à savoir, installation de limiteurs de son dans toutes les salles, un règlement d'ordre intérieur est distribué à toute personne louant une salle.

Pour ce qui concerne le Diner in the Sky, il y aura une rencontre avec le responsable de la manifestation afin de voir comment diminuer les nuisances si il y a une prochaine édition.

Monsieur STIEVENART rappelle que les riverains ne sont pas opposés à cette manifestation. Ils souhaitent simplement qu'il y ait des limites au niveau du bruit.

Par le Conseil,

La Directrice Générale ff.,

Valérie RODRIGUES

Le Directeur Général,

Philippe WILPUTTE

Le Bourgmestre ff. – Président,

Didier DRAUX